

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2012

L'an deux mille douze, le onze octobre, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick PETITJEAN, Président.

Nombre de Conseillers en exercice : 55 Nombre de Présents : 45 Nombre de votants : 45

Date de la Convocation : 29 septembre 2012

Après avoir constaté que le quorum était obtenu, le Président ouvre la séance. Il demande à l'assemblée si elle a des remarques concernant le compte-rendu de la dernière réunion de Conseil Communautaire. En l'absence d'observation particulière, le compte-rendu est validé.

1. Compétences des commissions

Afin d'éviter les redondances entre les différentes commissions, il a été décidé de reprendre toutes compétences pour donner une thématique de travail claire aux commissions. Certaines « anomalies » subsistent mais sont liées aux compétences propres des vice présidents et il est apparu plus simple de poursuivre ainsi jusqu'à la fin de la mandature.

* Fonctionnement actuel

Développement durable Et tourisme	Aménagement du territoire	Services à la population	Economie	Culture et communication
M. SAVOYE	M.BOSC	Mme LACAILLE	M. PETITJEAN	M. LAGALICE
Déchets	Voirie	Portage repas	Caserne des pompiers	Lecture publique / médiathèque
SPANC	Rivières - lutte contre	RAM		Animations
Eolien / énergies	inondations	Crèche		Soutien aux
Marchés	Prévention des risques	Ados		associations
	Résidences	Rased		Communication
	seniors	Transport		SCOT
	Tourisme (aire de camping car)	Pôle d'accueil		Pays
	Habitat	DEA		Natura 2000
	TIGOTIGI	Frontons		,

^{*} Nouveau fonctionnement

Affaires générales, économie, infrastructures communautaires	Aménagement du territoire et gestion des espaces naturels	Développe men† durable	folitiques culturelles, communication, tourisme et cadre de vie	Politiques sociales Et de proximité
Patrick PETITJEAN	Jean BOSC	Guy SAVOYE	Christian LAGALICE	Isabelle LACAILLE
Affaires générales: - Finances - ressources humaines Economie: - Pôle d'accueil - Gouillette Infrastructures: - Siège social - Maison de santé - Secours à la personne: - Caserne des pompiers - VSAB - DEA - bassin de natation	Urbanisme (5COT), Transport& déplacement Voirie Rivières et prévention des risques Politiques du logement: - Résidences seniors - OPAH Politiques contractuelles: - Pays, - CTU, - EDAT	Déchets: - Ordures ménagères - recyclage SPANC Eolien / énergies: - études sur le développement de l'éolien - véhicules électrique Plan climat Marché	Lecture publique / médiathèque Animations Soutien aux associations Communication Tourisme: - Boucle cyclo - Office du tourisme - Aires de campings cars Cadre de vie: - Frontons sportifs - Aires de jeux Natura 2000	Enfance jeunesse: - crèche - RAM - Ados - RASED Personne âgées: - portage - Services à la personne - Transport à la demande CIAS/EHPAD

2. <u>Résidences seniors : attribution de la maîtrise d'ouvrage déléguée à Dole du Jura Habitat</u>

M. BOSC précise que les certificats d'urbanisme ont été délivrés pour l'ensemble des terrains à l'exception de Les Essards qui vient tout juste de se prononcer sur le terrain qui sera mis à disposition et de Petit-Noir où des fouilles archéologiques préalables sont nécessaires.

M.BOSC propose l'acquisition du terrain de Neublans au pris négocié de 12 € net vendeur Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide de l'achat dudit terrain d'une surface de 15 ares pour un montant de : 18 000€ en sus des frais de bornage qui seront à la charge de la Communauté de Communes. Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette transaction. Précise que les crédits correspondants sont inscrits au compte 2111 du budget primitif.

Un autre terrain sera prochainement à acquérir, il s'agit du terrain Gagneur à Chaussin, sis à proximité de l'EHPAD. D'une superficie de 1,87 hectares, il permettra bien sûr d'accueillir le projet de résidences seniors, mais aussi de disposer de réserve foncière en vue d'une éventuelle maison de santé ou d'une possible extension de l'EHPAD.

Concernant ces résidences seniors, le Président rappelle que toutes les communes disposant de fonciers susceptibles d'accueillir ce projet et intéressées pour ce faire sont invitées à se signaler auprès des services de la Plaine Jurassienne afin que soit étudiée la possibilité de réaliser les aménagements nécessaires au vu des différents critères imposés par les organismes partenaires (proximité du centre du village : soit moins de 400m, existence de cheminements piétonniers, services à proximité...).



Concernant la réalisation des 1^{ère} résidences seniors sur le territoire, une consultation a été lancée en juin dernier pour déléguer la maîtrise d'ouvrage de cette opération. Considérant que seul DOLE DU JURA HABITAT a répondu à cette consultation, la charge de travail des autres bureaux d'études consultés ne leur permettant pas d'assurer cette mission à court terme,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents autorise le Président à signer la convention de mandat ci-annexée destinée à confier à DOLE DU JURA HABITAT le soin de réaliser cette opération d'aménagement de résidences seniors au nom et pour le compte de la Plaine Jurassienne. Le montant de cette prestation est estimée à 64 108 € soit 4% de l'enveloppe globale prévisionnelle affectée à l'opération soit 1 602 692 € HT.

3. Ordures ménagères : admission en non valeur

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents approuve l'admission en non valeur de 5 603.89 €.

4. Structure multi accueil intercommunale

- Validation des modifications à apporter au règlement intérieur

Considérant la nécessité de se conformer aux exigences de la nouvelle circulaire PSU 2011-105, le Président propose de modifier le règlement intérieur de la crèche, notamment l'article 1.3 pour supprimer les critères d'obtention des places en crèche-halte garderie.

Le Président précise également qu'un plan d'action sera transmis à la CAF pour étudier les travaux nécessaires à la fourniture à court terme des repas pour les enfants accueillis.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents autorise la modification du règlement intérieur de la structure multi-accueil et autorise le président à signer la convention d'objectifs et de fonctionnement avec la CAF.

Admission en non valeur

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents approuve l'admission en non valeur de 7.26 €.

5. SPANC : relance de la délégation de service public

Vu la délibération n°37/2005 en date du 3 novembre 2005 portant transfert à la Communauté de Communes de La Plaine Jurassienne d'une compétence en matière de contrôle des assainissements non collectifs, dans le cadre de la création d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif

Vu les conclusions délivrées par la Commission du Développement Durable en charge de l'étude des différentes possibilités de gestion de ce service

Considérant l'arrivée à échéance en mai 2013 de la DSP actuellement assurée par la Société SOGEDO.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide que le Service Public d'Assainissement Non Collectif sera à nouveau géré par le biais



d'une délégation de service public. Habilite le Président à lancer les appels d'offres nécessaires à la réalisation de cette opération.

6. Réflexion sur une politique de santé globale pour le territoire : étude d'implantation de maisons de santé

Considérant le caractère rural de la Plaine Jurassienne et la nécessité d'œuvrer pour lutter contre la désertification des services du territoire intercommunale, le Président propose l'élaboration d'un projet de santé en vue de la coordination des soins sur le territoire. Cette nouvelle compétence induit une modification statutaire de la compétence optionnelle « organisation des services à la population » : rajout de l'alinéa politique d'action sociale et de santé - Elaboration d'un projet de santé en vue de la coordination des soins sur le territoire - Réalisation des équipements permettant la réalisation de cette offre de santé (maison de santé, télémédecine...).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide valide l'exercice de cette nouvelle compétence. Autorise le Président à saisir les communes membres de l'EPCI afin que celles-ci se prononce sur l'élargissement des compétences.

7. Divers

- Activités pour pré-ados: organisation d'une sortie bowling karting au Ducky Kart de Besançon le 29 octobre 2012 (activités: 1000 € à la charge de la CCPJ et 349 € de transport).
- Définition de la programmation culturelle 2013 (jointe en annexe). Plusieurs pistes de travail sont en cours de réflexion, notamment sur le portage de livres à domicile, la possibilité d'équiper la salle de conférence d'un système de vidéo surveillance afin d'organiser des expositions.
- Développement de l'éolien: M. SAVOYE explique qu'au départ du projet, le technicien de la société EOLRES était très optimiste sur les possibilités de développement du territoire. Malheureusement, il s'avère que la Plaine Jurassienne est impactée par de nombreuses contraintes techniques avec la proximité de l'aéroport de Tavaux et environnementales avec les zones de protection Natura 2000 et la forte présence du busard cendré, espèce protégée. Un courrier a été adressé à la Préfecture de Région pour faire part des observations sur le schéma de développement de l'éolien proposé et spécifier que des zones de protection ont bien été envisagée.
- **Voitures électriques**: M. SAVOYE expose qu'une démonstration par la société Renault est programmée le 19/10/12 à 10h30 pour étudier la possibilité d'utiliser de tel véhicule pour le portage de repas.

Le prix d'un tel véhicule est fixé à environ 20 000 € HT auxquels doivent se rajouter le prix des frigos. Une prime de 7 000 € par véhicule peut être obtenue de l'Etat.

L'autonomie de ces voitures est variable de 100 à 170Km en été et de 80 à 130km en hiver.

Un raccordement spécifique serait à prévoir de même que des batteries spécialement dédiées au groupe frigorifique.



- Voirie intercommunale: M. BOSC précise qu'une étude concernant l'éventuelle compétence voirie intercommunale avait été conduite en 2008 mais avait été sans suite. Suite à la relance de plusieurs maires du territoire, cette possibilité est à nouveau étudiée. Une nouvelle tournée des communes a été réorganisée avec l'aide de M. LOLLIOT ex-agent de la DDE, le kilométrage n'a pas varié est subsiste à 60 km.

Cette prise de compétence reste néanmoins complexe car il existe de multiples perceptions de la voirie. Une visite de la Communauté de Communes des Côteaux de la Haute Seille compétente depuis 10 ans en la matière a été organisée le 8 octobre dernier. Il ressort que concertation et solidarité sont les maîtres mots d'une prise de compétence réussie et il convient de bien étudier cette problématique avant de s'investir.

- Eventuelle reprise de l'EHPAD: Le Président expose que Le SIVU gestionnaire de l'EHPAD s'est crée en 1985, bien avant la création de la Plaine Jurassienne et a fait un excellent travail jusqu'alors. Néanmoins, les évolutions liées aux lois de décentralisation, sont telles qu'elles visent à la diminution du nombre des syndicats intercommunaux sur le territoire. En effet, une demande forte des services de l'Etat est de recentrer les compétences sur les intercommunalités et rationnaliser ainsi le paysage institutionnel

Monsieur PETITJEAN, précise qu'il est conscient que la gestion d'un EHPAD nécessite des compétences particulières, notamment des élus gestionnaires. De fait, il souhaite assurer la continuité de ce service et mettre à profit le temps restant avant les prochaines échéances électorales pour former des personnes motivées et volontaires au fonctionnement de l'EHPAD. Pour ce faire, il est impératif que M SORDET assure la présidence de la structure gestionnaire de l'EHPAD. C'est pourquoi, M. BUCHAILLOT, Maire de Les Hays, serait favorable à désigner M. SORDET comme délégué communautaire de sa commune afin qu'il puisse continuer d'exercer ses fonctions.

Monsieur PETITJEAN précise qu'un EPCI ne peut pas gérer directement un EHPAD. La création d'un CIAS est nécessaire pour assurer l'exercice de cet établissement. Il ajoute que la création d'un CIAS ne suppose pas ipso facto de supprimer les CCAS existants. Le CIAS permet de ne transférer que ce que les communes ne peuvent ou ne souhaitent pas faire localement et/ou jugent plus pertinent d'être exercé au niveau intercommunal. Le CIAS est donc un outil original disposant des attributions qui lui sont transférées par les communes membres de l'EPCI.

En l'espèce un transfert partiel est envisagé. Par conséquent, les CCAS continueront d'exister, afin d'exercer les compétences laissées aux communes et devront transférer les compétences relevant de la détermination de l'intérêt communautaire de l'action sociale.

Un CIAS ne peut être créé que par un EPCI compétent en matière d'action sociale. Il est créé par délibération du conseil communautaire à la majorité absolue des suffrages exprimés. La compétence unique du CIAS sera la gestion de l'EHPAD. Le Président de l'EPCI est président du CIAS. L'assemblée délibérante décide de la composition du conseil d'administration (nombre de membres), qui élit en son sein un vice-président et adopte son règlement intérieur lors de la 1ère séance.

Outre son président, le CA comprend en nombre égal :

8 à 16 membres titulaires, élus parmi et par le conseil de l'EPCI au scrutin majoritaire



- 8 à 16 membres nommés par le Président de l'EPCI, non membres du conseil délibérant et participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social menées dans les communes.

4 représentants doivent obligatoirement figurer parmi ces derniers :

- Un représentant des associations oeuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion
- o Un représentant des associations familiales proposées par l'UDAF
- o Un représentant des associations départementales de retraités et de personnes âgées
- o Un représentant des associations départementales de personnes handicapées.

Concernant la méthodologie de la prise de compétences et sa chronologie, la Communauté de Communes doit prendre la compétence action sociale d'intérêt communautaire, compétence une fois acquise qui lui permettra de créer un CIAS chargé de la gérer la compétence transférée. Concomitamment le SIVU devra être dissous.

Les 4 communes extérieures à la Plaine Jurassienne ne pourraient plus être intégrées dans la gestion de l'EHPAD du fait de leur appartenance à une autre structure intercommunale. Les services juridiques de la Préfecture et la DGCL ont été sollicitées sur la possibilité de poursuivre cette collaboration par voie de convention ou de prestations de service. Ces dérogations au principe de spécialité territoriale sont strictement encadrées et ne peuvent s'appliquer en l'espèce.

M. PETITJEAN précise que cette demande de l'intercommunalité n'est liée qu'à l'évolution réglementaire et à la volonté d'inscrire ce projet dans l'avenir. Elle s'inscrit dans la continuité des services à la personne mise en place sur le territoire, ainsi qu'au programme d'aide aux personnes âgées (résidences seniors, transport à la demande ...).

Une réunion de concertation sera organisée le 15 octobre prochain avec l'ensemble des maires appartenant au SIVU en présence du Président et des Vice Présidentes de l'EHPAD afin d'avoir une discussion ouverte sur une éventuelle reprise de l'EHPAD par l'intercommunalité et aborder toutes les problématiques liées à ce potentiel transfert de compétences.

Le Président Patrick PETITJEAN



Programmation culturelle 2013

Période	Animation	Coût TTC	Descriptif	Public	Lieu
envisagée		hors frais de déplacement, hébergement et repas			
Mercredi 23 janvier	Le retour du caricaturiste	650 €	Animation caricature à la médiathèque, un mercredi lors de la permanence, par Patrick Grillot (21). L'occasion ici de se faire tirer le portait pour ceux qui n'ont pas eu la chance de le faire au mois d'avril dernier!	tout public	Médiathèque
Vendredi 8 février	Ce soir ou jamais	2 200 €	i et 1 musicien. histoire d'une r de mots tirés ne par le	tout public	Salle des fêtes de Chaussin
Mars <u>à confirmer par</u> la Cie	La princesse au petit pois	765 €	Conte mis en scène Par la Cie Pocket théâtre (39)	enfants	Salle de conférence ou délocalisation
Avril	Cycle de conférences par l'Université Ouverte de Dole		 Mardi 2 avril, 20h30, histoire: « Venise, entre mythe et réalité (XIe siècle-début XVIe siècle) » par Jacky Theurot Mardi 9 avril, 20h30, astronomie: « A propos de la planète Mars » par Michel Martin Mardi 30 avril, 20h30, histoire des sciences: « Une aventure scientifique, l'exploration du monde souterrain » par Jean-Philippe Megnin 	adultes	Salle de conférence
Vendredi 24 mai	Prix des Incorruptibles	Environ 400 € en fonction du projet	Prix de littérature décerné par les jeunes lecteurs en partenariat avec le collège et peut-être avec quelques classes de la Plaine Jurassienne. Au programme: - Lecture des titres de la sélection pendant l'année scolaire	scolaire	Médiathèque

		discourance of the same of the			
			 Réalisation d'un blog par le collège Rencontre entre classes à la médiathèque Rencontre avec un auteur à la médiathèque: Agnès Laroche 		
Mercredi 29 mai	Musique au jardin	450 €	La musique du jardin est une promenade musicale originale avec des chansons; un spectacle à l'écoute de la planète avec un esprit « récup » pour un développement durable tout en poésie. Par François Gillard (21).	enfants	Délocalisation : en extérieur avec une solution de repli en cas de mauvais temps
Juin	Exposition « Montagnes du Jura, géologie et paysages »	Prêtée par le Conseil Général du Jura (valeur assurance: 7000 €)	Exposition réalisée à partir du livre de Michel Campy et Vincent Bichet. Possibilité d'organiser, autour de l'exposition, une conférence avec les auteurs et/ou une sortie sur le terrain (coût supplémentaire ?). Partenariat avec le collège.		Hall de la Communauté de Communes
Juillet					
Août					
Vendredi 13 Septembre	Opération Lunapolis	700€		tout public	Salle des fêtes de Chaussin
		,	L'action se déroule en juin 1967, sur fond de guerre froide et de course à la lune. Les Russes ont mis au point la formule du clonage humain. Leur découverte est subtilisée par W, chef des services secrets britanniques, mais aussi membre de l'Ectoplasme -une organisation internationale malfaisante. Son but est de déclencher une guerre atomique entre l'est et l'ouest et d'assister à l'Apocalypse depuis Lunapolis, une base lunaire secrète. Afin d'éloigner les Russes, W les lance sur la piste d'un agent bidon, le Français Dgérard Bombe. Celui-ci les entraine aux quatre coins de la planète, chaque camp étant persuadé que l'autre détient le pois chiche contenant le microfilm. Le compte à rebours pour la fin du monde a commencé Pour restituer les ambiances d'action, de suspense et d'exotisme propres aux histoires d'espionnage, une trentaine de chansons et de musiques de films sont interprétées en		

			polyphonie, a capella ou accompagnées (guitares, clavier, violoncelle, banjo, percussions).		-
			Par la Cie Chickadee (39)		
Octobre			En cours		and the state of t
Novembre	Mois du film	30 €/film	Diffusion de 5 films documentaires tournés ou réalisés	adultes Salle de	Salle de
	documentaire		en Bourgogne ou en Franche-Comté		conférence
Décembre (date	Capharnaüm	200€	Théâtre d'improvisation : histoires improvisées à partir	enfants Salle de	Salle de
à confirmer)			d'objets apportés par les spectateurs		conférence
			Par la Cie PDG et Cie (73)		no
				;	délocalisation

Animations enfants:3
Animations tout public:3
Animations adultes:2
Animation scolaire:1